

Bureau de campagne
12, avenue de Wagram
75008 Paris

Le 13 avril 2017,
A l'intention de Mme GARGAM,

Madame la Présidente,

Nous avons bien pris connaissance de votre missive et nous vous en remercions.

Vos questions sont légitimes, mais il convient de rappeler que les sujets sur lesquels vous nous interpellez sont des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée Nationale pour que de telles lois soient proposées, promulguées, ou même rappelées.

Nos candidats aux élections législatives veilleront à faire avancer dans le débat public ces sujets afin que les français puissent en conscience, désigner les législateurs qui feront en sorte des propositions comme celles que vous défendez soient débattues.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer quelques-unes de nos positions sur ces sujets qui vous préoccupent à juste titre.

Nous considérons que les difficultés que rencontrent les agriculteurs français depuis plusieurs décennies trouvent leurs origines dans notre intégration à l'Union européenne, qui oblige par exemple les exploitations à produire d'année en année toujours plus, tout en soumettant cette production à des normes discutables ou allant à l'encontre de principes écologiques essentiels (voir les articles 38 et 39 du Traité de Rome). Les récents événements ayant poussé la Commission européenne à imposer des sanctions à la Russie, le marché des produits agricoles français est complètement déstabilisé par la perte de ce client, et place donc en concurrence directe les produits de l'Europe de l'Est et les produits français, qui sont plus chers étant données les différences de niveaux de vie.

Il faut également préciser que les fonds de la Politique Agricole Commune ne sont pas des fonds « européens » mais des fonds venant de la participation des différents pays membres de l'UE. La France étant contributrice nette de ce budget, elle ne reçoit, sous la forme de la PAC ou du FEDER, que 14 milliards d'euros sur les 23 qu'elle verse.

Enfin, toute aide nationale qui serait décidée par le gouvernement en vue d'aider les agriculteurs est interdite, du fait des traités européens.

Notre engagement à sortir la France de l'Union européenne trouve sens dans le fait que nous pourrions ensuite revaloriser les aides apportées aux agriculteurs, leur permettre de décider de la manière dont leurs exploitations seraient tenues – sans forcément devoir répondre à des exigences de productivité toujours plus importante, et leur permettre de vendre leurs produits à des prix qui leur permettent de rétribuer justement leur travail.

Nous souhaitons également mettre en œuvre une passerelle ministérielle entre le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Agriculture puisqu'il apparaît que de nombreux postes sont à pourvoir

dans certains secteurs agricoles sans qu'ils ne puissent être pourvus. Cette mesure vous concerne tout particulièrement et fait suite aux nombreuses observations que M. François ASSELINEAU a pu faire, au contact des professionnels du monde agricole qu'il a eu l'occasion de rencontrer.

Enfin, les réseaux territoriaux seront préservés, et les compétences des départements – en matière de politique agricole mais également sur d'autres sujets – seront renforcés.

Nos objectifs, d'ici la fin du mandat qui s'ouvre, est d'augmenter le nombre d'agriculteurs de quatre cent mille à six cent mille, de redynamiser les secteurs de la sylviculture, de la permaculture et du bio, avec une simplification de la réglementation en retoquant toutes les normes européennes qui n'ont pas intérêt à s'appliquer en droit français.

Concernant l'implication du Service public, l'Union Populaire Républicaine et M. François ASSELINEAU constatent, depuis dix ans que ce mouvement existe, le délitement accéléré des Services publics et en particulier médicaux ; ils l'expliquent notamment par notre appartenance à l'Union européenne qui, du fait de l'article 106 du traité de Rome, condamne ces Services publics au bénéfice des intérêts privés, et empêchent les gouvernements successifs de mettre en place des politiques d'amélioration de ces Services, d'une meilleure reconnaissance du travail accompli, et donc l'entrain des jeunes générations à rejoindre ces corps de métier. Il doit pouvoir exister des formations privées, mais nous considérons qu'elles ne doivent pas se tenir au détriment du Service public.

C'est donc également pour cette raison que M. François ASSELINEAU s'est engagé, dès son arrivée aux fonctions, à sortir la France de l'Union européenne et à dénoncer les traités européens qui condamnent la France et ses Services publics, garants du principe d'Égalité entre les français.

Prévoyant des économies de bon sens de l'ordre de 70 milliards d'euros annuels, sans jamais s'en prendre aux économies des ménages français, ces dépenses qui sont elles aussi de bon sens sont possibles, n'en déplaisent à tous les autres candidats qui veulent imposer à notre pays l'austérité.

Nous vous indiquons également que nous instaurerons le référendum d'initiative populaire : sous couvert de la validation de la constitutionnalité de la question posée, si cinq cent mille citoyens déposent leur signature en mairie, cette question sera posée comme référendum à l'ensemble de la population. Fort de votre réseau, vous seriez un acteur privilégié pour faire connaître vos points de vue à l'ensemble des français, qui pourront accepter ou refuser vos propositions qui sont, encore une fois, légitimes à être débattues dans l'espace démocratique.

Dans le cadre de cette élection présidentielle, nous vous invitons chaleureusement à découvrir notre programme et nos analyses sur notre site internet www.upr.fr

Salutations républicaines,

Jean-Baptiste Baron
Service Courrier de Campagne